



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/68//Corr.1
23 novembre 2018



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quatre-vingt-deuxième réunion
Montréal, 3 – 7 décembre 2018

Corrigendum

**OPTIONS EFFICACES SUR LE PLAN DES COÛTS POUR CONTRÔLER LES ÉMISSIONS DU
SOUS-PRODUIT HFC-23 (DÉCISION 81/68 e))**

Le présent document contient les corrections à appliquer, comme suit :

- **Remplacer** « 895 459 »[»] **par** « 947 132 » au paragraphe 9
- **Remplacer** « 593 047** » **par** « 644 721 »; « 673 656 » **par** « 725 329 » et « 895 459 » **par** « 947 132 » dans la colonne « 2017 » du Tableau 1
- **Supprimer** la deuxième note en bas du Tableau 1
- **Remplacer** trois rangées du Tableau 2 et la note « d » en bas du tableau, et **ajouter** la note « e », comme suit:

Chine	32	2,44 ^e , 2,41 ^d	17 089 ^e	17 351 ^e	13 604 ^e	13 949	15 517
Sous-total pour les pays visés à l'article 5	43		18 803	19 506	15 585	16 022	17 849
Total			22 673	23 707	20 089	20 199	22 285

^d Le taux moyen de production du sous-produit HFC-23 en 2017 aux installations de production du HCFC-22 qui étaient incluses dans la vérification de 2017 est de 2,36 %. Trois chaînes de production de HCFC-22 produisant du HFC-23 en 2017 et établies après 2010 n'étaient pas incluses dans le rapport de vérification; un taux w de 3 % a été utilisé pour ces chaînes.

^e Taux de production du sous-produit HFC-23 en 2013, 2014 et 2015, tel qu'indiqué dans le rapport de vérification de 2017.

- **Remplacer** le paragraphe 11(b) par le texte ci-après :
 - (b) Dans le cas de la Chine, les taux w sont ceux indiqués dans les rapports de vérification reports soumis pour les 15 chaînes de production de HCFC-22 établies avant 2010, conformément à l'accord sur le plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH). Les quantités de HFC-23 sont mesurées dans certaines usines au moyen de compteurs ; en l'absence de compteur, elles sont estimées en utilisant un taux w de 3 %.

Pre-session documents of the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol are without prejudice to any decision that the Executive Committee might take following issuance of the document.

Le taux w de 3 % a également été utilisé pour estimer la quantité de sous-produit HFC-23 générée à trois autres chaînes de production de HCFC-22 qui ont été établies après 2010, qui ne produisent qu'à des fins de matières premières et qui ne sont pas incluses dans les rapports de vérification;

- **Remplacer** la note de bas de page 7 du paragraphe 12 par le texte ci-après :

7. Les Parties ont approuvé les technologies ci-après pour la destruction du HFC-23: oxydation de gaz/d'émanations; incinération à injection de liquides; réacteur de craquage; incinérateur à four rotatif; découpage par plasma d'argon à l'arc; découpage par plasma d'azote à l'arc; réaction chimique des H_2 et CO_2 ; réacteur à vapeur surchauffée (décision XXX/6). Le Secrétariat est averti d'une utilisation du HFC-23 pour les matières premières: pour la production d'halon-1301, qui peut ensuite être utilisé comme matière première durant la production de l'insecticide agricole fipronil. La capture et l'utilisation à des fins réglementées entraîneront à terme le rejet des émissions de HFC-23, retardant ainsi ces émissions plutôt que de les éviter.

- **Remplacer** les deux dernières phrases du paragraphe 23 par le texte ci-après :

Les vérifications effectuées entre 2013 et 2017 ont inclus des informations pertinentes sur les émissions de HFC-23 dans les usines de HCFC-22 établies avant 2010. Les trois derniers rapports de vérification, pour 2015, 2016 et 2017, font état des progrès accomplis par le gouvernement chinois dans la réduction des émissions de HFC-23 provenant de producteurs de HCF-23 établis avant 2010, conformément aux politiques émises par le gouvernement : la part du sous-produit HFC-23 incinéré à ces usines est passée de 45 % en 2015, à 93 % en 2016 et à 98 % en 2017. Les informations sur les trois producteurs de HCFC-22 établis après 2010 n'étaient pas incluses dans les rapports de vérification. Ces trois producteurs ont installé chacun des installations de destruction du HFC-23; les données sur la quantité de sous-produit HFC-23 détruite à ces installations n'étaient malheureusement pas disponibles au moment de finaliser le présent document.